

COMMUNE SERVANCE-MIELLIN

DATE	REDACTEUR	DIFFUSION
18 février 2026	SAINTIGNY Henri	Conseillers Municipaux
TYPE	PRESENT(S)	ABSENT(S)
Procès-verbal Conseil Municipal du 17 février 2026 à 20h00	15 membres du Conseil présents : FAIVRE G, GOESSENS A, GRANDMOUGIN J-S, GROSJEAN T, JEANROY Y, LARIQUE G, MOUGENOT G, MOUGENOT T, POULMAR G, SAILLEY V, SAINTIGNY H, SONTOT S, TOURDOT J, WECHEIDER A, XOLIN C. Secrétaire de séance : GROSJEAN T.	3 membres du Conseil absents : DAVAL C, JEANROY T, SOLGADY E. Quorum atteint.
SUJET	COMMENTAIRE	DECISION
Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 20 janvier 2026.	Le Maire rappelle les délibérations prises à l'occasion du conseil municipal du 20 janvier 2026. Il questionne le Conseil sur la nécessité d'apporter des précisions au compte-rendu. Aucune remarque n'a été formulée.	Procès-verbal approuvé.
Approbation du Compte Financier Unique (CFU) et affectation des résultats. Budget principal commune 2025	Le Maire indique que par suite d'une panne informatique HELIOS, nous ne disposons pas du document final DGFIP. Par contre, nous sommes autorisés à délibérer sur nos chiffres, les contrôles ayant été effectués avant la panne, ils ont montré la bonne concordance entre les chiffres commune et les chiffres DGFIP. Hors écriture sortie de l'actif de l'UNIMOG, les dépenses de fonctionnement sont en retrait de l'ordre de 10 % dont 15,5 % sur les charges à caractère général. 4 postes expliquent la plus grande partie de cet écart : les combustibles sont restés à prix raisonnables, les travaux ONF non exécutés, le non-aboutissement de la recherche médecin et l'exploitation forêt bord de route abandonnée. Les autres chapitres sont en écart positif plus réduit. Les recettes de fonctionnement sont en amélioration de 6,63 % avec de bonnes rentrées des dotations en dépit d'une vente de bois en retrait de 13,1 %.	<u>Délibération</u> : POUR : 14 (sur 14 votants) Ne prend pas part au vote : 1

Budget assainissement 2025	Les dépenses d'investissement se montent à 257 189,95 € avec dans l'ordre l'achat d'un tracteur pour remplacer l'UNIMOG, les routes communales et chemins ruraux et le renouvellement d'un TBI à l'école. Les recettes d'investissement comprennent essentiellement les subventions du Département pour la voirie ainsi que les dotations (FCTVA et transfert section de fonctionnement). Les restes à réaliser conduisent à un niveau de dépenses de 64 800,00 € pour les travaux sylvicoles ONF, la rénovation du bâtiment route de Faucogney et la réalisation d'un mur de soutènement. Le niveau de recettes de 2 300 € provient du Département : aides pour réfection ouvrage d'art. Au global, le résultat de l'exercice présente un excédent de fonctionnement de 262 671,17 € ainsi qu'un excédent d'investissement de 63 735,11 €. Combinée avec les résultats cumulés au 31/12/2024 et les restes à réaliser, l'affectation du résultat est le suivant : - Excédent de fonctionnement reporté : 1 223 162,41 - Déficit d'investissement reporté 96 328,12 - Affectation au compte 1068 158 828,12 Le Maire rappelle qu'une modification importante est intervenue durant l'année 2025. Les finances publiques nous ont imposé d'affecter le schéma directeur d'assainissement en fonctionnement et non en investissement comme accepté au budget (affectation à l'article 617 pour les dépenses et 74 pour les subventions). Les dépenses de fonctionnement sont en augmentation de 1,4 % par rapport au budget avec des charges à caractère général satisfaisantes. Les recettes de fonctionnement sont réduites de 0,2 % et donc une rentrée satisfaisante de la redevance d'assainissement. Les dépenses d'investissement sont réduites (peu d'intervention sur les installations). Les recettes d'investissement comptent uniquement l'amortissement des travaux. Au global, le résultat de l'exercice présente un déficit de fonctionnement de 8 832,35 € (dont 8 172,32 € pour le schéma directeur) et un excédent d'investissement de 2 486,65 €. En intégrant un reste à réaliser de 31 500 € (débouchage des regards d'assainissement) l'affectation du résultat devient le suivant :	<u>Délibération</u> : POUR : 14 (sur 14 votants) Ne prend pas part au vote : 1
--	--	---

	- Excédent de fonctionnement reporté 66 255,61 € - Excédent d'investissement reporté 30 824,31 € - Affectation au compte 1068 675,67 €	
Attribution de subventions 2026	Partant du réalisé 2025, l'examen des subventions conduit à reconduire les attributions sauf classe verte et téléconsultation à la pharmacie. 3 demandes nouvelles sont également examinées, 1 seule retenue HANDY UP pour 500 €.	<u>Délibération :</u> POUR : 15 (sur 15 votants)
Chaufferie biomasse Demande d'aide CCRT	Le Maire rappelle le schéma d'implantation des 2 chaudières dans le sous-sol de la Mairie. Il indique également que la demande de subvention DETR/DSIL a été faite et bien enregistrée à la Préfecture. La délibération proposée concerne une 2^{ème} aide CCRT – Contrat Chaleur Renouvelable de l'ADEME qui pourrait se monter à 70 560 €. Il est demandé au Conseil l'accord pour solliciter cette subvention qui porterait les aides publiques à 58,22 %.	<u>Délibération :</u> POUR : 15 (sur 15 votants)
Chaufferie biomasse Contrôle technique, SPS, diagnostic amiante et étude de sol	Hors étude de sol, 3 consultations ont été effectuées auprès de APAVE, DEKRA et SOCOTEC. L'examen de leurs propositions détaillées conduit au choix du moins-disant : - Recherche amiante SOCOTEC 550 € - Contrôle technique SOCOTEC 2 750 € - SPS APAVE 1 760 € Pour l'étude de sol, une seule consultation ALIOS retenue pour 1 500 €.	<u>Délibération :</u> POUR : 15 (sur 15 votants)
Bordures de trottoirs Demande de subvention au Département	En accompagnement de la rénovation de la RD 486 au centre de SERVANCE, nous avons prévu de traiter la liaison route-trottoirs. Ceci conduit à un remplacement de 286 ml de bordures de trottoirs. Il est proposé de faire appel au Département qui subventionne les bordures de trottoirs à raison de 10 €/mètre linéaire.	<u>Délibération :</u> POUR : 15 (sur 15 votants)
SIED 70 Optimisation de l'éclairage public communal	Il s'agit du passage d'un éclairage public basse consommation à un éclairage par led. Cela concerne les 156 luminaires existants, les 11 commandes d'éclairage par horloge astronomique, 16 luminaires sur candélabre, 4 bornes lumineuses et le remplacement du projecteur de la Mairie de SERVANCE par un appareil type GOBO.	<u>Délibération :</u> POUR : 14 (sur 15 votants) Abstention : 1

	Le SIED subventionne à hauteur de 80 % du montant hors TVA avec une assiette de 500 € par luminaire et 800 € par horloge connectée. La prestation de ce service est assurée par le SIED 70. Le bilan financier de l'opération est le suivant : - Montant estimatif TTC 88 810,58 € - Participation SIED 70 59 207,05 € - Contribution commune 29 603,53 € - Récupération FCTVA 14 568,49 € (2 ans après les travaux) Le coût pour la commune se monte à 15 035,04 €. Le Conseil doit donner son accord pour ces travaux, la commune cède alors la maîtrise d'ouvrage au SIED 70.	
Implantation pylône relais téléphonie aux Landres.	A la demande de la DDT, la commune doit autoriser le défrichement de la parcelle de 145 m² afin d'y implanter le pylône et le matériel de commande.	<u>Délibération</u> : POUR : 15 (sur 15 votants)
Questions diverses Bilan du mandat	Le démarrage du mandat s'est effectué un peu difficilement en période COVID où il a fallu trouver des formules d'aides à la population. Quelques chiffres pour illustrer ce mandat : - Des fonds libres passés de 536 017,48 à 1 285 662,41 € (+ 140 %). - Des investissements à hauteur de 208 534 €/an. Mais surtout des projets prêts à être exécutés pour 1 300 000 €. Chacun doit partir avec le sentiment du travail accompli et la fierté d'avoir fait progresser la commune et de lui avoir ouvert des possibilités pour le futur. Merci pour le temps passé ensemble à imaginer l'avenir de notre commune.	